

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Coordonnateur du groupement :

Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

10, route de Técou

81600 TECOU

Téléphone : 05.63.83.61.61

Adresse internet : <http://www.gaillac-graulhet.fr>

E-Mail : accueil@gaillac-graulhet.fr

Statut : Etablissement public local à caractère administratif

Le pouvoir adjudicateur agit pour son propre compte et pour celui d'autres pouvoirs adjudicateurs, dans le cadre du groupement de commandes précité.

Groupement de commandes avec le Syndicat Mixte du Bassin versant Tarn Aval

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre à marché subséquent

Objet de l'accord-cadre : Achat d'agroéquipements pour le projet Objectif SOL

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Type d'accord-cadre de fournitures : Achat

Forme des marchés subséquents : Marchés ordinaires.

Lieu principal de livraison : les CUMA du Tarn

Code NUTS : FRJ27

CPV pour tous les lots

16130000-6 Machines agricoles et sylvicoles pour la préparation ou la culture des sols.
Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n°1 Achat de semoir de semis direct porté à disques neuf

Lot n°2 Achat de semoir de semis direct traîné à disques neuf

Lot n°3 Achat de semoir de semis direct porté à dents neuf

Lot n°4 Achat de semoir de semis direct traîné à dents neuf

Lot n°5 Achat de semoir de semis direct viticole neuf

Lot n°6 Achat de fissurateur de sol neuf

Lot n°7 Achat de compteur connecté de suivi matériel neuf

Lot n°8 Achat de matériels complémentaires spécifiques à l'agriculture de conservation des sols neufs

Lot n°1 Achat de semoir de semis direct porté à disques neufs

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 1 910 000€ HT dont 700 000€ HT pour la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet et 1 210 000€ HT pour le Syndicat Mixte du Bassin versant Tarn Aval

Lot n°2 Achat de semoir de semis direct traîné à disques neuf

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 1 910 000€ HT dont 700 000€HT pour la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet et 1 210 000€ HT pour le Syndicat Mixte du Bassin versant Tarn Aval

Lot n°3 Achat de semoir de semis direct porté à dents neuf

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 1 910 000€ HT dont 700 000€HT pour la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet et 1 210 000€ HT pour le Syndicat Mixte du Bassin versant Tarn Aval

Lot n°4 Achat de semoir de semis direct traîné à dents neuf

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 1 910 000€ HT dont 700 000€HT pour la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet et 1 210 000€ HT pour le Syndicat Mixte du Bassin versant Tarn Aval

Lot n°5 Achat de semoir de semis direct viticole neuf

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 1 910 000€ HT dont 700 000€HT pour la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet et 1 210 000€ HT pour le Syndicat Mixte du Bassin versant Tarn Aval

Lot n°6 Achat de fissurateur de sol neuf

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 1 910 000€ HT dont 700 000€HT pour la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet et 1 210 000€ HT pour le Syndicat Mixte du Bassin versant Tarn Aval

Lot n°7 Achat de compteur connecté de suivi matériel neuf

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 130 000€ HT dont 60 000€HT pour la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet et 70 000€ HT pour le Syndicat Mixte du Bassin versant Tarn Aval

Lot n°8 Achat de matériels complémentaires spécifiques à l'agriculture de conservation des sols neufs

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 200 000€ HT dont 100 000€HT pour la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet et 100 000€ HT pour le Syndicat Mixte du Bassin versant Tarn Aval

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Pour les lots n°1 à 6 et 8

L'accord-cadre est multi attributaire conclu avec 12 titulaires (sous réserve d'un nombre suffisants de candidats et d'offres recevables).

Pour le lot n°7

L'accord-cadre est multi attributaire conclu avec 5 titulaires (sous réserve d'un nombre suffisants de candidats et d'offres recevables).

La durée du marché est 48 mois à compter de la notification.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Avance :

Pour les marchés subséquents, l'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché. Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Présentation de candidature : Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->

declaration-du-candidat) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Capacité économique et financière : Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Procédure : Appel d'offres ouvert

Critères d'attribution de l'accord cadre pour les lots 1 à 6 et 8 (sélection des candidats)

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points :

1. Critère **Prix** pondéré à 40 sur 100 points.
2. Critère **valeur technique** pondéré à 40 sur 100 points.
 - 2.1. Sous-critère Service après-vente pondéré à 16 points sur 40 points.
 - 2.2. Sous-critère Mise en route et accompagnement pondéré à 16 points sur 40 points.
 - 2.3. Sous-critère Disponibilités des pièces d'usure pondéré à 8 points sur 40 points.
3. Critère **Délais de livraison** pondéré à 10 sur 100 points.
4. Critère **Démarches mises en œuvre pour réduire impact écologique (Réduction et qualité d'emballage, modalités de livraison...)** pondéré à 10 sur 100 points.

Critères d'attribution de l'accord cadre pour le lot 7

1. Critère **Prix** pondéré à 50 sur 100 points.
 - 1.1. Sous-critère prix du compteur pondéré à 30 points sur 50 points.
 - 1.2. Sous-critère prix de l'abonnement pondéré à 20 points sur 50 points.
2. Critère **valeur technique** pondéré à 30 sur 100 points.
 - 2.1. Sous-critère Service après-vente pondéré à 18 points sur 30 points.
 - 2.2. Sous-critère Mise en route et accompagnement pondéré à 12 points sur 30 points.
3. Critère **Délais de livraison** pondéré à 10 sur 100 points.
4. Critère **Démarches mises en œuvre pour réduire impact écologique (Réduction et qualité d'emballage, modalités de livraison...)** pondéré à 10 sur 100 points.

Critères d'attribution du marché subséquent pour les lots 1 à 6 et 8 de l'accord cadre (attribution de l'accord-cadre)

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points :

1. Critère **Prix** pondéré à 40 sur 100 points.
 - 1.1. Sous-critère prix du matériel pondéré à 28 points sur 40 points.
 - 1.2. Sous-critère prix des pièces d'usure pondéré à 12 points sur 50 points.
2. Critère **valeur technique** pondéré à 40 sur 100 points.
 - 2.1. Sous-critère Service après-vente pondéré à 16 points sur 40 points.
 - 2.2. Sous-critère Mise en route et accompagnement pondéré à 16 points sur 40 points.
 - 2.3. Sous-critère Disponibilités des pièces d'usure pondéré à 8 points sur 40 points.
3. Critère **Délais de livraison** pondéré à 20 sur 100 points.

Critères d'attribution du marché subséquent pour le lot 7

1. Critère **Prix** pondéré à 60 sur 100 points.
 - 1.1. Sous-critère prix du compteur pondéré à 36 points sur 60 points.
 - 1.2. Sous-critère prix de l'abonnement pondéré à 24 points sur 60 points.
2. Critère **valeur technique** pondéré à 30 sur 100 points.
 - 2.1. Sous-critère Service après-vente pondéré à 18 points sur 30 points.
 - 2.2. Sous-critère Mise en route et accompagnement pondéré à 12 points sur 30 points.
3. Critère **Délais de livraison** pondéré à 10 sur 100 points.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 26-08-AOF

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/06/2026

Date limite de réception des offres : 15/07/2026 à 17:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur www.marches-securises.fr

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Modalités de financement des prestations :

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenus :

www.marches-securises.fr

Avis périodique : Il ne s'agit pas d'un accord-cadre renouvelable.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

BP 7007

31068 Toulouse CEDEX 07

Tél: 0562735757

Courriel: greffe.ta-toulouse@juradm.fr